Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260701-C_2026_079-DE

Conseil Communautaire du 25 juin 2026 Délibération n°C_2026_079

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 19 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (36) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, FEUTELAIS Pierrick, MARTIN Dominique, DE CHABANNES Alain, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, GUILLEMOT Sylvie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (12) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, JOSSE Pascal donne procuration à MARTIN Dominique, LORIOT Viviane donne procuration à GUILLEMOT Sylvie, TARLET Raphaël donne procuration à NAEL David, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, FLAGEUL Marie donne procuration à GENOUEL Fabrice, GICQUELLO Bruno donne procuration à HANGOUET Françoise, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle, YHUEL Yann donne procuration à CRESP Emmanuelle, CHEDALEUX Sylvie donne procuration à LUCAS Aurélie, BRAUD Maurice donne procuration à BONCHE Nancy

Absents excusés (1) :
MICHEL Rémi

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Economie - Parc d'activités de Beaurepaire (Augan) - Vente d'un terrain à la société Launay Couverture

Madame la vice-présidente informe le conseil communautaire que Monsieur Joffrey LAUNAY représentant la société Launay Couverture installée à Campénéac, a sollicité la communauté de communes pour l'acquisition d'une surface de terrain d'environ 1200 m² sur la parcelle ZB139 sur le parc d'activités de Beaurepaire, afin d'y déplacer son entreprise de couverture-zinguerie, qui emploie actuellement 5 personnes.

Elle propose ainsi la vente d'un terrain à cette société, selon les modalités suivantes :

- terrain d'environ 1200 m² (avant bornage) sur le parc d'activités de Beaurepaire à Augan, à extraire de la parcelle cadastrée ZB139,
- au prix de 45 € HT/m² suite à l'avis des domaines du 3 juillet 2025 et conformément à la délibération B2025-047 du 4 décembre 2025 fixant les tarifs des terrains sur les parcs d'activités communautaires.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- **LA VENTE à la société Launay Couverture ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, environ 1200 m² de terrain, ou de plus petite surface selon l'analyse approfondie des besoins fonciers de l'entreprise, à extraire de la parcelle ZB139 à Augan, au prix de 45 € HT/m²,**
- **LE FAIT DE CONDITIONNER cette vente à la signature d'un compromis de vente dans les six mois suivant cette décision, faute de quoi cette dernière sera déclarée caduque,**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260701-C_2026_079-DE

- **LE FAIT DE CONDITIONNER cette vente à la clause suivante : à défaut de construction par la société dans un délai de deux ans à compter de la signature de l'acte de vente, la société s'engage à procéder à la revente du terrain au profit de l'OBC, au prix identique au prix d'achat,**
- **L'AUTORISATION de la présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

